

Compte rendu du conseil d'école du 16 mars 2010  
RPI Val des Prés / Les Alberts

**Présents :**

- ❑ L'équipe enseignante : Nathalie KOCH, Bruno BERTON, Marie-Claude DUSSERRE.
- ❑ DDEN : Christian MULLER
- ❑ Représentant des parents d'élèves : Peggy FENEUILLE, Cédric NIEL
- ❑ Les représentants des communes : René SIESTRUNCK, Inès GALLO, Thérèse HARMAND (Val des Prés), Michel MEYER , Michèle GLAIVE-MOREAU (Montgenèvre)

**Excusé :** Jérôme STAGNARO

**Perspectives pour l'année 2010/2011 :**

Comme exprimé lors de la réunion publique du 1<sup>er</sup> mars à Val des Prés, M. le Maire de Val des Prés nous confirme l'abandon du projet de transfert d'une partie des élèves du RPI vers Briançon. A l'unanimité, une motion ayant pour but de réaffirmer notre opposition à un tel projet a été signée par les membres du conseil d'école.

Concernant les effectifs, les communes ne nous ont pas encore communiqué les effectifs de la rentrée 2010 (enfants nés en 2007 et nouveaux arrivants).

**Subvention de Hautes Alpes Ski de Fond :**

Année 2008/2009 : une subvention de 1172 € a été attribuée à l'école Emilie Carles pour le renouvellement d'une partie du matériel de ski de fond.

Année 2009/2010 : une subvention de 1054 € a été attribuée à l'école des Alberts pour l'achat de 4 paires de skis de fond neufs, 6 paires de chaussures neuves, 10 paires de skis / chaussures / bâtons d'occasion (+ une paire gratuite).

Dans le cadre du développement du ski scolaire dans le briançonnais, Hautes Alpes Ski de Fond met à disposition des écoles une malette pédagogique *Ski de fond*, entreposée sur le site des Alberts.

**Classes transplantées :**

Les enfants des 2 écoles du regroupement partiront en classe transplantée.

Les Alberts : Classe musique à Auzet (04) du 20 au 22 avril 2010, soit 3 jours et 2 nuits pour les M.S. et G.S, soit 15 élèves.

Coût : 2612,50€ :

- 775 € de subvention de la Mairie
- 40 € / enfant soit 600 € à la charge des familles
- 1237,50 € par la coopérative scolaire

Encadrement : Bruno Berton, G. Lombard, Gilles Manin, un animateur de vie collective sur place et une intervenante en musique.

Val des Prés : Classe voile à Embrun du 4 au 7 mai 2010, soit 4 jours et 3 nuits

Coût : 8810 € :

- 2000 € de subvention de la Mairie pour 40 enfants  
(en 2007/2008, la participation de la mairie s'élevait à 2500 € pour 32 enfants)
- 80 € / enfant soit 3200 € à la charge des familles
- 3610 € par la coopérative scolaire

Encadrement : Marie Claude Dusserre, Lise Arcier, Nathalie Koch, Agnès Lambert, Marina Vidal, Mathilde Coine.

### **Transport scolaire :**

Le retour des maternelles aux Alberts après la cantine à 13h50 pose problème : seuls dans le car, les enfants se détachent, se déplacent. Les représentants des communes n'ont pas de solution à proposer pour l'instant.

Des suggestions ont été faites : sanctions à l'encontre des élèves perturbateurs. Les parents d'élèves demandent aux municipalités s'il est possible de rémunérer une personne qui accompagnerait les enfants dans le car sur ce trajet. Un appel au volontariat est lancé. Etant donné l'urgence de la situation, Mme Peggy Feneuille se propose pour être dans le car le Jeudi 18 mars, mais elle espère être rapidement relayée.

Mme Gallo, élue de Val des Prés, demande à la municipalité de Montgenèvre d'envisager l'aménagement d'une cantine pour les maternelles près de l'école des Alberts. Mme Glaive-Moreau informe le conseil d'école que la mairie de Montgenèvre a déjà envisagé cette solution, et qu'elle la remettra à l'ordre du jour auprès du conseil municipal de Montgenèvre.

Pour aller à Briançon, le coût du transport, à la suite du ramassage scolaire, effectué par l'entreprise Silvestre, est de 95 € pour une classe, 150 € pour 2 classes.

Les horaires, obligatoirement liés aux horaires de ramassage, sont contraignants et provoquent des difficultés à trouver des salles disponibles pour accueillir les enfants avant ou après le spectacle.

Des devis auprès des entreprises Resalp et Silvestre ont été comparés pour des sorties hors temps de ramassage scolaire :

RESALP : 100€                      SILVESTRE : 130€ .

Les élus proposent de rencontrer l'entreprise Silvestre afin de trouver une solution satisfaisante.

Comme l'année précédente, les deux communes prendront en charge 3 transports aller/retour pour Briançon par classe.

### **Travaux :**

Quelques travaux sont demandés par l'équipe enseignante.

✓ Lles Alberts :

- dans le couloir, l'isolation de la porte et des boisages est à améliorer ainsi que la condamnation de l'escalier qui n'est pas étanche.
- le bloc porte de la salle de psychomotricité est grippé.
- charnière porte du placrd dans la classe.
- demande de pose d'un revêtement spécial pour pouvoir installer des jeux de cour (récupération des jeux de Montgenèvre)

✓ Val des Prés

- dans la classe de cycle III, un trou dans le mur derrière la porte est à boucher. Celui-ci est créé par le manque d'arrêt de porte.
- remettre en place le portail de la cour, qui avait été enlevé pour faciliter le déneigement.

## Questions diverses

- ✓ Une convention entre les remontées mécaniques de Montgenèvre et la commune de Val des Prés est en cours qui devra pérenniser la gratuité des remontées mécaniques pour les enfants de Val des Prés lors des sorties ski scolaires. Pour les années suivantes, il sera demandé l'achat du support plastique. (3 € par support)
- ✓ Les représentants des parents demandent s'il ne serait pas possible que les enfants de Val des Prés profitent d'une gratuité des forfaits saisons, comme les enfants des Alberts.
- ✓ Marie-Claude DUSSEY informe le conseil d'école qu'elle n'assurera plus, à partir de la rentrée 2010, la gestion du CEL. Cette fonction, qu'elle assumait bénévolement depuis plusieurs années, était auparavant occupée par une personne rémunérée 20h par mois. La place est donc à pourvoir pour que le CEL puisse perdurer. Les élus de Val des Prés réaffirment leur volonté de maintenir le CEL et son financement.
- ✓ Echange de courriers entre la mairie et l'école.  
M. C. Dusserre informe les membres du conseil d'école d'un échange de courriers entre la mairie et l'école et relatif à la sécurité des enfants durant le temps 12 /14 h.  
Pendant ce temps, la responsabilité de l'équipe enseignante présente dans l'école, n'est pas engagée.  
Cependant, M. L'IEN de Briançon a conseillé aux enseignants de formuler par écrit leurs remarques auprès de la commune, ce qui a été fait.
- ✓ Les délégués de parents d'élèves demandent que le compte rendu du conseil d'école leur soit envoyé.

Séance levée 20h30